

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-six, le 09 janvier, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 janvier 2026.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 15	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie.	
Etaient Absents 4	BETTE Thierry, <i>Excusé</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Excusé</i>	<i>Pouvoir à Pascal RICHARD</i> - - <i>Pouvoir à Santiana BRAULT</i>

Votants : 17

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Garry Teixeira a été désigné pour remplir cette fonction

2026-003 – Budget communal : autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits de l'exercice antérieur.

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsque le budget n'a pas été voté, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater, en matière d'investissement, les dépenses dans la limite d'un quart des crédits inscrits dans section d'investissement du budget de l'exercice.

Afin d'exercer ce droit, l'exécutif doit y avoir été autorisé par délibération de l'assemblée.

Celle-ci doit également préciser le montant et l'affectation des crédits utilisés.

➤ **Les crédits ainsi ouverts, affectés aux différentes opérations d'investissement seront à reprendre au Budget Primitif 2026.**

Rappel :

Crédits ouverts en 2025 sur les opérations d'investissements = 1 103 779,35 € - 135 330,30 € (Restes à réaliser 2024)

25 % = **242 112,26 €** (*Étant précisé qu'il n'est pas obligatoire d'affecter cette somme en totalité*).

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix :

- **D'AFFECTER** la somme globale de **50 000 €** à l'opération détaillée ci-dessous :

OPERATION	CHAPITRE	IMPUTATION	VOTÉ
Opération 122 : SECURISATION ET AMENAGEMENT RUE PRINCIPALE	23	231 – Immobilisations corporelles en cours	50 000 €

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme